

REGLEMENT PARTICULIER

« Challenge Bernard Brabant »

18^{ème} tournoi national de LAON N3/R4, R5/R6, D7/D8 et D9/P
28 et 29 mai 2022 N° d'autorisation en cours

ARTICLE 1

Juge Arbitre: Mathieu Liverneaux

ARTICLE 2

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD et du règlement intérieur.

Toute inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement intérieur. Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses séniors (possibilités d'inscriptions pour les minimes, cadets, juniors, vétérans) licenciés à la FFBaD, au jour de leur inscription, et autorisé à jouer en compétition le jour du tirage au sort.

ARTICLE 3

Les catégories N3/R4, R5/R6, D7/D8 et D9/P sont représentées en Simple Homme, Simple Dame, Double Homme, Double Dame et Double Mixte, **deux tableaux maximum par joueur, panachage de séries autorisé.**

Un joueur NC, P12 et P11 peut s'inscrire uniquement dans le tableau D9/P.

Un joueur ne peut pas s'inscrire dans un tableau pouvant comprendre des joueurs de 16 fois sa propre côte.

(Exemple : un joueur D8 peut s'inscrire en R5/R6 ; un joueur D9 ne peut pas s'inscrire en R5/R6).

Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper (ou de supprimer) certaines catégories si le nombre d'inscrits est jugé insuffisant.

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le montant des primes annoncées pour les tableaux concernés, si le nombre de joueurs est inférieur à 12.

Tout joueur en arrêt pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.

ARTICLE 4: FORMULE DE LA COMPETITION

1 - L'ensemble des tableaux de la compétition se déroulera en poules de 3 ou de 4 avec élimination directe ensuite (deux sortants par poule dans la mesure du possible).

Pour pouvoir organiser la compétition en poule, le nombre d'inscriptions accepté sera limité à 150 joueurs. Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.

2 - Le montant des droits d'engagement est de **13 euros** pour 1 tableau et de **20 euros** pour 2 tableaux.

3 - Les inscriptions s'effectueront sur la plateforme **BADNET** sur laquelle le tournoi sera géré.

4 - La date limite d'inscription est le mercredi 11 mai 2022 à 23h59 et le tirage au sort sera effectué le samedi 14 mai 2022. **Le CCPH des joueurs retenu sera celui du jeudi 12 mai 2022.**

5 - En cas de forfait, aucun remboursement ne sera effectué après le tirage au sort.

Tout forfait après tirage au sort devra faire l'objet de l'envoi d'un justificatif auprès des organisateurs pour une transmission au Juge Arbitre ou à la CRA de la ligue des Hauts de France. crabadhf@gmail.com (Date limite 5 jours après la fin de la compétition)

ARTICLE 5: HORAIRES

1 - Les joueurs doivent se faire pointer à leur arrivée dans la salle.

2 - Les joueurs doivent se tenir prêts 40 minutes avant l'horaire annoncé.

3 - Les horaires figurant sur l'échéancier ne sont qu'indicatifs et peuvent être modifiés à tout moment par les responsables du tournoi et le Juge-Arbitre. En conséquence, un joueur ne peut quitter la salle sans en avertir le responsable de la table de marque et le Juge-Arbitre. Un joueur ayant quitté la salle dans ces conditions et qui ne serait pas présent lors de l'appel de son match peut être disqualifié.

4- Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le juge arbitre et les arbitres (ou faisant office), les coachs (aux arrêts prévus) et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.

5 - Un retard de plus de 5 minutes entraînera la disqualification du joueur.

6 - Le temps de repos réglementaire entre deux matches est défini à 20 minutes.

ARTICLE 6: ECHAUFFEMENT

Le temps dit « d'échauffement » est de 3 minutes ; il commence à l'appel du match et **doit débiter par le test des volants.**

ARTICLE 7: ARBITRAGE

Auto arbitrage jusqu'en finale. En cas de problème, l'organisateur fournira dans la mesure du possible un arbitre.

ARTICLE 8: VOLANTS

Les volants sont à la charge des joueurs sauf lors des finales. Le volant officiel est le **RSL Tourney n°3** (en vente dans la salle) ; à ce titre, ils seront prioritaires en cas de désaccord entre 2 joueurs sur le choix du volant pour leur match.

ARTICLE 9: STRUCTURES

Les volants touchant les parties amovibles et fixes des gymnases (projecteurs, filins ...) seront considérés faute au service et en jeu. En cas de problème, les secours sont assurés par le Samu ou les pompiers. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

ARTICLE 10 : TENUE VESTIMENTAIRE

Le règlement fédéral doit être strictement appliqué pendant toute la durée de la compétition et sera affiché dans les gymnases.

ARTICLE 12 : COVID

Le pass sanitaire est obligatoire pour tous (joueurs et accompagnateurs, comité d'organisation) voulant entrer dans le complexe sportif. Le port du masque ne sera donc pas obligatoire dans l'enceinte du gymnase mais reste fortement conseillé. Des bornes de gel hydro-alcoolique seront disponibles à la table de marque et à la buvette.

Un joueur se présentant sans pass sanitaire valide sera déclaré forfait volontaire par le Juge Arbitre (suspension de 2 mois).